TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 23

PARTIE 1 – DES DÉFINITIONS

CHAPITRE 1.
DE LA DÉFINITION DU BLANCHIMENT D'ARGENT 27

Section 1. Textes internationaux 27

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée adoptée par l'Assemblée générale le 15 novembre 2000 27

Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération les recommandations du GAFI adoptées par la plénière du GAFI en février 2012 29

Section 2. Textes régionaux 31

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par la Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 31

DIRECTIVE (UE) 2018/1673 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (6e Directive AML) du 23 octobre 2018 visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal 32

Section 3. Textes nationaux 39

Code Pénal 39

CIRCULAIRE CSSF 17/650 telle que modifiée par la circulaire CSSF 20/744 42

CHAPITRE 2.
DE LA DÉFINITION DU FINANCEMENT DU TERRORISME 55

Section 1. Textes internationaux 55

Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (1999) 55

Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération les recommandations du GAFI adoptées par la plénière du GAFI en février 2012 58

Section 2. Textes régionaux 60

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par la Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 60

Section 3. Textes nationaux 61

Code Pénal 61

CHAPITRE 3.
DE LA DÉFINITION ET DE LA PRÉVENTION DE LA CORRUPTION 65

Section 1. Textes internationaux 65

Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales adoptée par la Conférence de négociations le 21 novembre 1997 65

Convention des Nations Unies contre la corruption 2004 70

Section 2. Textes régionaux 75

Convention pénale sur la corruption, Strasbourg, 27.I.1999 75

Convention civile sur la corruption, Strasbourg, 4.XI.1999 81

Décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé 82

Section 3. Textes nationaux 85

Code pénal 85

Arrêté grand-ducal du 14 mars 2022 fixant les règles déontologiques des membres du Gouvernement 88

Arrêté grand-ducal du 14 mars 2022 fixant les règles déontologiques des conseillers qui sont adjoints au Gouvernement 100

Projet n° 7945 de loi portant transposition de la DIRECTIVE (UE) 2019/1937 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union 110

CHAPITRE 4.
DE LA DÉFINITION DE LA FONCTION COMPLIANCE 129

Règlement CSSF N° 12-02 du 14 décembre 2012 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme tel que modifié par le Règlement CSSF n° 20-05 du 14 août 2020 portant modification du Règlement CSSF n° 12-02 du 14 décembre 2012 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 129

Circulaire CSSF 04/155 telle que modifiée par la circulaire CSSF 22/806 132

CHAPITRE 5.
DÉFINITIONS DES TERMES IMPORTANTS 143

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (4e direcive AML) du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) no 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 143

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 149

Règlement CSSF N° 12-02 du 14 décembre 2012 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 159

PARTIE 2 –
DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

TITRE 1. Des assujettis aux normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme 165

Section 1. Textes internationaux 166

Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération les recommandations du GAFI adoptées par la plénière du GAFI en février 2012 166

Section 2. Textes régionaux 168

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (4e direcive AML) du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen

et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission Telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 168

Section 3. Textes nationaux 171

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 171

TITRE 2. Des obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme 175

CHAPITRE 1.
DE L'OBLIGATION DE VIGILANCE 177

Section 1. Textes internationaux 177

Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération les recommandations du GAFI adoptées par la plénière du GAFI en février 2012 177

Section 2. Textes régionaux 218

A. De l'approche par les risques 218

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission Telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 218

B.Des dispositions générales à l'obligation de vigilance 220

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission Telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 220

C. Des obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle 225

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant

la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission Telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 225

D. Des obligations renforcées de vigilance à l'égard de la clientèle 227

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 227

DIRECTIVE (UE) 2018/843 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) 231

E. De l'exécution par les tiers 233

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 233

F. Des informations sur les bénéficiaires effectifs 235

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par la Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 235

DIRECTIVE (UE) 2018/843 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) 243

Section 3. Textes nationaux 244

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive

91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 244

Règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 264

Règlement CSSF N° 12-02 du 14 décembre 2012 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 269

CIRCULAIRE N° 792 du 25 janvier 2019 Direction de l'enregistrement des domaines et de la TVA 293

CIRCULAIRE N° 792bis du 30 octobre 2020 Direction de l'enregistrement des domaines et de la TVA 296

CHAPITRE 2.
DES REGISTRES 299

Section 1. Le registre des bénéficiaires effectifs 299

Loi du 13 janvier 2019 instituant un Registre des bénéficiaires effectifs et portant 1° transposition des dispositions de l'article 30 de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission ; 2° modification de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. 299

Section 2. Le registre des trusts et fiducies 310

Loi du 10 juillet 2020 portant transposition de l'article 31 de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission, tel que modifié par la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE. 310

FOCUS. DE L'ARGENT LIQUIDE 331

RÈGLEMENT (UE) 2018/1672 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 octobre 2018 relatif aux contrôles de l'argent liquide entrant dans l'Union ou sortant de l'Union et abrogeant le règlement (CE) n° 1889/2005 331

Loi du 16 juillet 2021 portant organisation des contrôles du transport de l'argent liquide entrant ou sortant du Grand-Duché de Luxembourg… aux contrôles de l'argent liquide entrant dans l'Union ou sortant de l'Union et abrogeant le règlement (CE) n° 1889/2005 339

CHAPITRE 3.
DE L'OBLIGATION DE DÉCLARER ET DE COOPÉRER 349

Section 1. Textes internationaux 349

A. Les obligations des assujettis 349

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée adoptée par l'Assemblée générale le 15 novembre 2000 349

Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération les recommandations du GAFI adoptées par la plénière du GAFI en février 2012 350

B. Le fonctionnement des CRF et autorités de contrôle 353

Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération les recommandations du GAFI adoptées par la plénière du GAFI en février 2012 353

Section 2. Textes régionaux 370

Directive (UE) 2019/1153 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 fixant les règles facilitant l'utilisation d'informations financières et d'une autre nature aux fins de la prévention ou de la détection de certaines infractions pénales, ou des enquêtes ou des poursuites en la matière, et abrogeant la décision 2000/642/JAI du Conseil 370

A. L'existence de la CRF 382

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 382

DIRECTIVE (UE) 2018/843 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) 383

B. La coopération des assujettis avec la CRF 385

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modi-

fiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par la Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 385

C. La coopération entre les autorités à l'échelle nationale et internationale 389

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par la Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 389

DIRECTIVE (UE) 2018/843 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) 392

Section 3. Textes nationaux 396

A. Le fonctionnement de la CRF 396

Loi du 10 août 2018 modifiant : 1° le Code de procédure pénale ; 2° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ; 3° la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ; 4° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État afin de porter organisation de la Cellule de renseignement financier (CRF) 396

B. La coopération des assujettis avec la CRF 404

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 404

Règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 409

Règlement CSSF N° 12-02 du 14 décembre 2012 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 410

Lignes directrices CRF : Déclaration d'opération suspecte + Lignes directrices blocage des transactions suspectes 411

C. La coopération entre les autorités à l'échelle nationale et internationale 430

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive

91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 430

D. Recours contre l'instruction de la CRF 438

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 438

FOCUS. COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS DE SURVEILLANCE PRUDENTIELLE 441

DIRECTIVE 2013/36/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit, modifiant la directive 2002/87/CE et abrogeant les directives 2006/48/CE et 2006/49/CE 441

CHAPITRE 4.
DE L'OBLIGATION D'AVOIR UNE ORGANISATION INTERNE ADÉQUATE 563

Section 1. Textes internationaux 563

Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération les recommandations du GAFI adoptées par la plénière du GAFI en février 2012 563

Section 2. Textes régionaux 567

A. Protection des données, conservation des documents et pièces et données statistiques 567

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission Telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 567

B. Procédures internes, formation et retour d'information 571

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par la Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 571

Section 3. Textes nationaux 574

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 574

Règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 576

Règlement CSSF N° 12-02 du 14 décembre 2012 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 577

TITRE 3. De la surveillance et des sanctions 587

CHAPITRE 1.
DE LA SURVEILLANCE DES ASSUJETTIS 589

Section 1. Textes régionaux 589

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission Telle que modifiée par Directive (UE) 2018/843 (5e direcive AML) du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 589

Section 2. Textes nationaux 593

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 593

FOCUS. POINTS DE CONTACTS 603

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2018/1108 DE LA COMMISSION du 7 mai 2018 complétant la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les critères relatifs à la nomination des points de contact centraux des émetteurs de monnaie électronique et des prestataires de services de paiement et par des règles quant à leurs fonctions 603

CHAPITRE 2.
DES SANCTIONS 609

Section 1. Textes régionaux 609

DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission telle que modifiée par la Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 609

Section 2. Textes nationaux 615

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 615

FOCUS. MARCHÉS D'INSTRUMENTS FINANCIERS
(MIFID II et MIFR) 625

Loi du 30 mai 2018 relative aux marchés d'instruments financiers et portant : 1. transposition de la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE ; 2. transposition de l'article 6 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission du 7 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la sauvegarde des instruments financiers et des fonds des clients, les obligations applicables en matière de gouvernance des produits et les règles régissant l'octroi ou la perception de droits, de commissions ou de tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire ; 3. mise en œuvre du règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 625

Règlement grand-ducal du 30 mai 2018 relatif à la protection des instruments financiers et des fonds des clients, aux obligations applicables en matière de gouvernance des produits et aux règles régissant l'octroi ou la perception de droits, de commissions ou de tout autre avantage monétaire ou non monétaire, et portant : transposition de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission du 7 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la sauvegarde des instruments financiers et des fonds des clients, les obligations applicables en matière de gouvernance des produits et les règles régissant l'octroi ou la perception de droits, de commissions ou de tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire ; 2. modification du règlement grand-ducal du 13 juillet 2007 relatif à la tenue d'une cote officielle pour instruments financiers ; et 3. abrogation du

règlement grand-ducal du 13 juillet 2007 relatif aux exigences organisationnelles et aux règles de conduite dans le secteur financier 697

PARTIE 3 – DES AUTRES RÉGLEMENTATIONS

TITRE 1. Du gel des avoirs et des sanctions internationales 721

Section 1. Textes internationaux 722

Résolution 1373 (2001) : adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4385e séance, le 28 septembre 2001 722

Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération les recommandations du GAFI adoptées par la plénière du GAFI en février 2012 725

Section 2. Textes régionaux 740

POSITION COMMUNE 2001/931/PESC DU CONSEIL du 27 décembre 2001 relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme 740

RÈGLEMENT (CE) N° 2580/2001 DU CONSEIL du 27 décembre 2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme 742

DÉCISION (PESC) 2016/1693 DU CONSEIL du 20 septembre 2016 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida et de personnes, groupes, entreprises et entités associés 748

RÈGLEMENT (UE) 2016/1686 DU CONSEIL du 20 septembre 2016 instituant des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'AlQaida ainsi que des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes qui leur sont liés 756

DÉCISION (PESC) 2018/1544 DU CONSEIL du 15 octobre 2018 concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques 764

RÈGLEMENT (UE) 2018/1542 DU CONSEIL du 15 octobre 2018 concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques 768

DÉCISION (PESC) 2019/797 DU CONSEIL du 17 mai 2019 concernant des mesures restrictives contre les cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres 776

RÈGLEMENT (UE) 2019/796 DU CONSEIL du 17 mai 2019 concernant des mesures restrictives contre les cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres 783

Section 3. Textes nationaux 793

Loi du 19 décembre 2020 relative à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et d'actes adoptés par l'Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives en matière financière à l'encontre de certaines personnes, entités et groupes dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. 793

Loi du 20 juillet 2022 portant création d'un comité de suivi de mesures restrictives en matière financière et portant modification de : 1° l'article 506-1 du Code pénal ; 2° la loi du 19 décembre 2020 relative à la mise en œuvre de mesures restrictives en matière financière..... 799

Circulaire N° 768-25 du 25 octobre 2022 800

Guide de bonne conduite / sanctions financières / lutte contre le financement du terrorisme..... 803

Guide de bonne conduite / sanctions financières contre des pays tiers, des entités et des particuliers 817

TITRE 2. De la coopération fiscale : FATCA & CRS 823

Section 1. FATCA 824

Loi du 24 juillet 2015 portant approbation 1. de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et relatif aux dispositions des États-Unis d'Amérique concernant l'échange d'informations communément appelées le « Foreign Account Tax Compliance Act », y compris ses deux annexes ainsi que le « Memorandum of Understanding » y relatif, signés à Luxembourg le 28 mars 2014 2. de l'échange de notes y relatives, signées les 31 mars et 1er avril 2015 824

Loi du 24 juillet 2015 portant approbation 1. de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et relatif aux dispositions des Etats-Unis d'Amérique concernant l'échange d'informations communément appelées le « Foreign Account Tax Compliance Act », y compris ses deux annexes ainsi que le « Memorandum of Understanding » y relatif, signés à Luxembourg le 28 mars 2014 2. de l'échange de notes y relatives, signées les 31 mars et 1er avril 2015 – RECTIFICATIF 828

Section 2. CRS 852

Loi du 18 décembre 2015 concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale et portant : 1. transposition de la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal ; 2. modification de la loi modifiée du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal 852

Conclusions du Conseil relatives à la liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales (2020/C 64/03) 886

Règlement grand-ducal du 15 mars 2016 portant exécution de l'article 2, paragraphe 4 de la loi du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD) 890

TITRE 3. De la domiciliation de sociétés 895

Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés et modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ; modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée du 23 décembre 1909 portant création d'un registre de commerce et des sociétés ; modifiant et complétant la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales ; complétant la loi du 12 juillet 1977 relative aux sociétés de participations financières (holding companies) ; modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ; complétant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances (Mém. A 1999, N° 77) 896

PARTIE 4 – DES NORMES APPLICABLES PAR SECTEUR PROFESSIONNEL

CHAPITRE 1.
GEL DES AVOIRS ET SANCTIONS INTERNATIONALES 907

RÈGLEMENT (UE) 2015/847 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le règlement (CE) n° 1781/2006 907

Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier 923

Loi du 25 mars 2020 instituant un système électronique central de recherche de données concernant des comptes de paiement et des comptes bancaires identifiés par un numéro IBAN et des coffres-forts tenus par des établissements de crédit au Luxembourg et portant modification : 1° de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ; 2° de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État ; 3° de la loi du 30 mai 2018 relative aux marchés d'instruments financiers ; 4° de la loi du 13 janvier 2019 instituant un Registre des bénéficiaires effectifs 927

CIRCULAIRE CSSF 18/698 935

CIRCULAIRE CSSF 18/680 936

CIRCULAIRE CSSF 18/702 938

CIRCULAIRE CSSF 19/732 942

CIRCULAIRE CSSF 20/740 970

CIRCULAIRE CSSF 20/747 982

CIRCULAR CSSF 21/782 concerning the adoption of the revised guidelines, by EBA, on money laundering and terrorist financing risk factors 983

CIRCULAIRE CSSF 17/650 985

CIRCULAR CSSF 21/788 997

Circulaire CSSF 22/822
Déclarations du GAFI concernant 1) les juridictions à haut risque à l' encontre desquelles s'imposent des mesures de vigilance renforcées et, le cas échéant, des contremesures 2) les juridictions soumises au processus de surveillance renforcée du GAFI 999

CHAPITRE 2.
LES ÉTABLISSEMENTS D'ASSURANCE 1005

Loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances telle que modifiée 1005

Règlement du Commissariat aux Assurances N° 20/03 du 30 juillet 2020 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 1009

Lettre circulaire 20/12 du Commissariat aux Assurances relative à l'application des interdictions et mesures restrictives en matière financière (Sanctions financières internationales) 1041

Lettre circulaire 19/16 du Commissariat aux Assurances relative à la collecte de données quantitatives dans le cadre de l'évaluation des risques d'exposition au blanchiment et au financement du terrorisme pour les entreprises d'assurance-vie 1043

Lettre circulaire 19/11 du Commissariat aux Assurances relative aux modifications apportées à l'article 47 du Règlement du Commissariat aux Assurances n° 13/01 du 23 décembre 2013 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme concernant le rapport à fournir par les réviseurs d'entreprises agréés des entreprises d'assurance et de réassurance 1045

Lettre circulaire 20/19 du Commissariat aux Assurances relative aux prestataires de services aux sociétés et fiducies (Lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme) 1047

Lettre circulaire 21/2 du Commissariat aux Assurances portant modification de la lettre circulaire 11/2 relative à l'évaluation des risques d'exposition au blanchiment et au financement du terrorisme et aux mesures de prévention telle que modifiée par les lettres circulaires 11/7 et 13/1 1048

Lettre circulaire 21/16 du Commissariat aux Assurances relative à l'adoption des orientations sur les facteurs de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme 1051

Lettre circulaire 22/12 du Commissariat aux Assurances relative aux déclarations du GAFI concernant : 1) les juridictions à haut risque à l'encontre desquelles s'imposent des mesures de vigilance renforcées et, le cas échéant, des contre-mesures 2) les juridictions soumises au processus de surveillance renforcé du GAFI 1053

Lettre circulaire 22/7 du Commissariat aux Assurances relative au rapport distinct à fournir par le réviseur des entreprises de réassurance 1056

CHAPITRE 3.
LES FAMILY OFFICES 1067

Loi du 21 décembre 2012 relative à l'activité de Family Office et portant modification de : – la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, – la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. (Mém. A 2012, N° 274) 1067

CHAPITRE 4.
LES EXPERTS-COMPTABLES 1071

Loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.. 1071

Norme professionnelle (IRE-NP 2022-28) du 21 juin 2022 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme et à la mise en œuvre de mesures restrictives en matière financière 1084

Procédure sur le contrôle relatif à la Lutte Contre le Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme (« LCB/FT ») (dernière modification au 28/06/2022) ... 1084

Règlement sur le contrôle relatif à la Lutte contre le Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme (dernière modification au 28/06/2022) 1084

CHAPITRE 5.
LES RÉVISEURS D'ENTREPRISES 1087

CIRCULAIRE CSSF 03/113 telle que modifiée par les circulaires CSSF 10/486 et CSSF 21/768 1087

Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit portant : – transposition de la directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés ; – mise en œuvre du règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public et abrogeant la décision 2005/909/CE de la Commission ; – modification de la loi modifiée du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de sepcav et assep ; – modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ; – abrogation de la loi modifiée du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit. 1101

CHAPITRE 6.
LES AVOCATS 1105

Loi 10 août 1991 sur la profession d'avocat 1105

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 1136

Règlement Intérieur de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg tel qu'adopté par le Conseil de l'Ordre lors de sa réunion du 9 janvier 2013 1137

Barreau de Luxembourg – Règlement du 12 septembre 2018 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme 1182

Circulaire n° 6 / 2021-2022 1202

Circulaire n° 8 / 2019-2020 1205

Circulaire n° 5 / 2019-2020 1207

Circulaire n° 3 / 2019-2020 1221

CHAPITRE 7.
LES NOTAIRES 1229

Loi du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat 1229

CHAPITRE 8.
LES ÉTABLISSEMENTS DE SERVICES AUX SOCIÉTÉS ET FIDUCIES 1233

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 1233

CHAPITRE 9.
LES AGENTS IMMOBILIERS 1237

Circulaire N° 764 du 29 avril 2013 – Direction de l'enregistrement et des domaines 1237

AED-TVA : GUIDE des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme – Pour le secteur immobilier 1245

CHAPITRE 10.
LES MARCHANDS DE BIENS 1277

1er AOÛT 2014. – CIRCULAIRE N° 769 1277

AED-TVA : GUIDE des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme – Pour les négociants d'oeuvres d'art 1283

AED-TVA : GUIDE des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme – Pour les marchands de biens 1314

CHAPITRE 11.
DES ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT, DE MONNAIES ÉLECTRONIQUES ET DE CRYPTO MONNAIES 1345

DIRECTIVE (UE) 2015/2366 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, modifiant les directives 2002/65/CE, 2009/110/CE et 2013/36/UE et le règlement (UE) n° 1093/2010, et abrogeant la directive 2007/64/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) 1345

Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux 1427

Loi du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement, à l'activité d'établissement de monnaie électronique et au caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et les systèmes de règlement des opérations sur titres 1430